

28 décembre 2017

Révision de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie Contribution de la FIEEC à l'atelier consacré au « Pilotage de la demande »

La FIEEC salue et soutient l'initiative structurante du gouvernement sur le pilotage et la maîtrise de la demande d'énergie dans le cadre de la PPE.

La transition énergétique s'articule autour de 3 axes indissociables : **l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et la flexibilité du système électrique** qui est indispensable à l'intégration de la production décentralisée d'énergie qui pourrait atteindre 50% à l'horizon 2030 et est consubstantielle au développement de l'autoconsommation.

Cette transition passe par **l'implication forte des consommateurs finaux, industries, bâtiments tertiaires et résidentiels, qui doivent être intéressés économiquement à la participation à la flexibilité globale du système énergétique**. Ils doivent en effet pouvoir **produire, consommer, stocker, piloter et vendre l'énergie** sur les différentes places de marché conformément aux discussions en cours dans le cadre de l'Union de l'énergie.

Notre profession est mobilisée pour apporter son expertise afin d'accélérer le déploiement des nombreuses solutions portées par l'industrie française et européenne à même d'apporter des réponses aux nouveaux enjeux des citoyens, des entreprises, des industries et des administrations, tout en veillant à la neutralité technologique des orientations qui seront définies, et au développement des nouveaux usages de l'électricité.

En outre, la réflexion sur le pilotage de la demande doit s'inscrire en cohérence avec les travaux européens en cours sur le paquet « Une énergie propre pour tous les européens » et ne peut être dissociée de celle menée au sein de l'atelier de révision de la PPE consacré à l'autoconsommation. Par ailleurs, cette réflexion pourrait utilement alimenter les travaux en cours de l'expérimentation sur les bâtiments à énergie positive et bas carbone ainsi que les débats au Parlement dans le cadre du projet loi sur les hydrocarbures.

De plus, afin d'assurer une cohérence entre la PPE et la SNBC et les conférences climat, il est nécessaire d'introduire un critère carbone dans les dispositifs (appel d'offre effacement, autoconsommation, ENR) et lors de la mise en œuvre des leviers de pilotage de la demande.

1. Une place de choix pour la flexibilité dans le système énergétique : réseau, bâtiment, usine, quartier, au regard des besoins actuels et futurs du système électrique

La FIEEC rappelle que **l'efficacité énergétique doit rester l'option première à déployer** dans l'ensemble des usages énergétiques.

Il convient, en parallèle, de **développer les boucles locales d'énergie** pour mutualiser l'énergie produite à l'échelle de quartiers, de campus, de villes et de développer le stockage de l'énergie, par l'établissement de règles de marché compatibles avec le potentiel de flexibilité disponible, notamment dans le secteur tertiaire et dans l'industrie¹.

Le développement des boucles locales et de réseaux d'utilisateurs, nécessite l'établissement d'un cadre réglementaire adapté :

¹ Voir « merit order » des solutions smart grid en faveur de la flexibilité - Etude RTE ADEME 2017

- **facilitant le déploiement et la mise en œuvre des solutions de gestion active de l'énergie** par les professionnels, comme le préconisent la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et le plan de rénovation des bâtiments du Gouvernement ;
- **favorisant l'autoconsommation collective** : des évolutions relatives à la définition de l'autoconsommation collective sont nécessaires pour le développement de quartiers à énergie partagée telles que la modification du seuil de 100kW et la référence à l'antenne basse tension qui constituent des références trop restrictives. Différentes pistes d'évolution sont à explorer en termes de seuil et de périmètre, afin de valoriser la production PV Locale : la détermination d'un seuil de participation aux opérations d'autoconsommation tenant compte des réalités de terrain, la définition d'un périmètre de déploiement non circonscrit au poste HTA/BT et prenant en considération en particulier, le découpage du territoire en mailles de taille homogène (cf. IRIS et sa typologie) pour libérer le potentiel d'autoconsommation collective. Dans cette perspective, la filière électrotechnique représentée à la FIEEC souhaite être pleinement associée à ces réflexions, puisqu'elle contribue de longue date à l'expérimentation de modèles technico-économiques afférents à l'autoconsommation collective, quand elle n'est pas déjà partie prenante de solutions pérennes développées sur ce sujet, tant en France qu'à l'étranger : le modèle français de l'autoconsommation collective devrait constituer à cet effet, dans une perspective Export, une réelle opportunité de mieux communiquer le savoir-faire de cette filière et d'en soutenir les développements en termes d'emploi, en France, notamment.
- **Créant un statut d'opérateur de stockage** pour les unités de stockage électrique afin de valoriser la multitude des services qu'ils peuvent offrir au réseau. Pour permettre le déploiement de bornes de recharges rapides pour les véhicules électriques sur le territoire tout en évitant des sollicitations trop fortes du réseau de distribution, les systèmes de stockage adossés aux poches d'autoconsommation collective, en tant que brique de flexibilité, permettront de valoriser les énergies locales intermittentes ;
- **Permettant le regroupement des points de comptage de consommateurs** rassemblés au sein d'une même entité juridique, et implantés sur des parcelles contigües, afin de permettre une optimisation locale des flux énergétiques sans que ceux-ci empruntent le réseau public de distribution.

La flexibilité de la demande intervient pour participer à l'équilibre du réseau électrique, au niveau national ou local. La flexibilité de la demande consiste à moduler la consommation électrique en fonction de l'état du réseau pour le stabiliser². Elle est atteinte par un **pilotage dynamique des consommations, une gestion prédictive de l'énergie produite, une surconsommation ponctuelle** permettant d'anticiper ou résorber un déséquilibre dû à une surproduction ou une incapacité à répondre à la demande.

Plusieurs types de flexibilités peuvent être distingués³ :

- La flexibilité par décalage de consommation : ce type de pilotage s'applique à tous les systèmes de stockage et au véhicule électrique (VE) en particulier ; il favorisera très fortement l'intégration des ENR au réseau et leur valorisation à terme.
- La flexibilité par autoproduction qui s'effectue en **consommant une électricité autoproduite ou préalablement stockée**, donc sans solliciter le réseau. Que cette électricité soit issue de sources renouvelables ou de groupes électrogènes, l'effacement sera identique du point de vue du réseau mais les empreintes environnementales seront différentes d'une source de production à une autre.

² Définitions de l'association « Négawatt ».

³ A l'exclusion du délestage qui consiste à couper l'utilisation de certains consommateurs et qui est utilisé pour prévenir une surtension dans le réseau.

Le développement de l'autoconsommation et des microgrids dédiés à la production industrielle permettent **de piloter et anticiper les pics de consommation** électrique nécessaire pour une activité de production industrielle en gérant de manière fine production et consommation.

Ce type d'effacement est à extrapoler aux bâtiments tertiaires via l'inertie du bâti et la gestion automatisée de la demande.

- L'effacement industriel pur consiste à **mettre en arrêt de manière automatisée le processus de production** lorsque la rémunération de l'énergie non-consommée est au moins égale aux profits générés par l'activité de production elle-même.
- L'effacement diffus fait appel à un **grand nombre de petites capacités** d'effacements éparses dans les bâtiments résidentiels ou les petits établissements tertiaires (commerces, agences bancaires, professions libérales, etc.).

Le développement de l'effacement diffus repose sur le déploiement de solutions connectées et l'établissement d'un cadre économique de soutien conforme aux différentes décisions prises au niveau européen et français en matière de « **place de marché dynamique et transparente** » pour les consommateurs et/ou d'une tarification dynamique de l'électricité.

2. L'implication du consommateur final

L'utilisateur final doit demeurer maître du fonctionnement de ses appareils, biens de consommation tels que les appareils électroménagers ou les appareils de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire électriques. L'effacement de la consommation d'énergie de ses appareils ne peut se faire qu'avec son approbation. Il doit être **rémunéré pour les efforts consentis de modulation de sa consommation**, soit parce qu'il anticipe la consommation d'énergie sur certains postes aux heures où la demande générale est basse soit pour la quantité d'électricité qu'il ne consomme pas, par rapport à ce qu'il devrait consommer dans des conditions normales, aux heures de pics de consommation.

Pour certains usages, l'absence de possibilités de flexibilité doit être entérinée, quel que soit le mécanisme retenu de pilotage de la demande d'électricité. Par exemple pour l'éclairage intérieur ou extérieur, du fait de l'impossibilité d'usage différé par rapport à la production de lumière, il est inenvisageable de dégrader son fonctionnement.

Les tarifs réglementés de vente sont arrivés à échéance pour les consommateurs professionnels fin 2015 et remplacés par des offres de marché. Le prix de l'électricité connaît davantage de fluctuations, et il devient économiquement indispensable pour toutes les catégories de consommateurs, hors tarifs règlementés résidentiels, de gérer leurs appels de puissance de façon dynamique en fonction de la variation du tarif en temps réel ou quasi-réel dans un cadre de régulation adapté⁴.

3. Le rôle des territoires

En cas de production locale d'énergie, l'intégration de la dimension territoriale est nécessaire pour apporter des réponses aux problématiques territoriales et nationales qui sont:

- l'objectif national de déploiement des énergies renouvelables ;
- les enjeux qui pèsent sur les systèmes énergétiques : prendre en compte la variabilité des ENR et éviter le recours aux centrales thermiques d'appoint, fin des tarifs règlementés de vente et passage en offres de marché avec tarification variable, etc.

⁴ Voir les travaux en cours à la CRE sur l'autoconsommation et sur les évolutions du cadre contractuel qu'il est souhaitable de mettre en place en 2018 et dans la durée dans le cadre du TURPE 6

- les enjeux liés aux différentes catégories de consommateurs (ménages, entreprises, collectivités) : réduction des consommations et maîtrise des factures d'énergie, mise en place de politique de management de l'énergie, etc.

Les territoires ont un rôle majeur dans la transition énergétique, pour faire émerger les sources de production d'énergie locales et la mutualisation de l'énergie à l'échelle des quartiers, en synergie avec les sources de production d'électricité centralisées et en maintenant le principe de péréquation national.

La production décentralisée d'électricité couplée à la flexibilité de la demande limite l'utilisation des réseaux publics, et par voie directe de conséquence, limite le besoin d'un surdimensionnement coûteux pour la collectivité.

Enfin, et dans le prolongement de la possible décision du gouvernement d'un report de la baisse de la production nucléaire, il est important de rappeler que l'enjeu d'intégration des ENR au plus proche de leur consommation est de lutter contre la sous capacité énergétique de certains territoires et la pointe carbonée⁵, et d'engager une politique publique de relocalisation des points de production et de consommation. Pour ce faire, la numérisation de l'énergie représente un enjeu absolu stratégique et un facteur de succès immédiat. Il est primordial d'accélérer la décarbonation de l'économie par la mobilisation optimale et maximale de la production locale d'énergie et son intégration au plus proche des lieux de consommation.

4. Le bâtiment, maillon du système énergétique

Différentes solutions de production d'énergie de source renouvelable (électricité et chaleur) et de stockage dans les bâtiments peuvent contribuer à la flexibilité du réseau électrique. Il convient de les traiter avec les spécificités qui les concernent :

- S'agissant de **chaleur renouvelable**, il est essentiel d'en **augmenter la part qui vient impacter les consommations conventionnelles dans les bâtiments neufs**. Par ailleurs, dans la méthode RT2012, il est nécessaire d'adopter un calcul de la part ENR des pompes à chaleur conforme à la Directive ENR⁶.
- S'agissant d'**électricité renouvelable**, les bâtiments doivent être capables d'**adapter leur consommation à la disponibilité des ressources locales en énergie (ou ENR globales)** : consommer, stocker ou mutualiser lorsque la production ENR locale est importante et réduire sa consommation ou consommer l'énergie préalablement stockée quand elle l'est moins. Ainsi le bâtiment maximise le taux d'autosuffisance énergétique en limitant les appels de puissance sur le réseau (priorité à l'autoconsommation et éventuellement à l'électricité stockée⁷ localement en aval du compteur). Cela permet une intégration facilitée des énergies renouvelables grâce à une gestion flexible et *in situ* de la variabilité de leur production par une adaptation dynamique des charges.
- En matière de stockage de l'électricité produite localement, l'ensemble des solutions disponibles doivent pouvoir être mises en œuvre et notamment le recours au chauffe-eau électrique à accumulation qui permet par l'intelligence artificielle dont sont dotés les appareils de dernière génération de ne produire de façon journalière que la quantité d'eau chaude nécessaire au foyer et le cas échéant par anticipation à des fins de stockage de l'énergie.

⁵ Voir le dernier rapport parlementaire en date – Serge Poignant – 2009 : il serait utile d'actualiser ce rapport à l'aune des nouvelles technologies disponibles et des nouveaux engagements pris pour lutter contre le CO₂

⁶ Directive 2009/28/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2009 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables

⁷ Dans l'objectif de neutralité mentionné en introduction, il convient ici de prendre en compte la diversité des solutions industrielles de stockage.

Compte tenu des évolutions technologiques survenues depuis l'entrée en vigueur de la RT 2012, la FIEEC demande que l'obligation de recours aux énergies renouvelables applicables aux maisons individuelles soit étendue aux bâtiments résidentiels collectifs.

Au-delà des énergies renouvelables, il convient de prendre en compte et comptabiliser **toutes les formes de récupération d'énergie** (sur l'air, sur l'eau, sur les équipements, etc.), conformément à l'article 1 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Les systèmes de gestion active apportent l'intelligence indispensable pour le pilotage des équipements et ainsi permettre aux bâtiments de contribuer à la flexibilité du système énergétique.

Les bâtiments doivent en outre être « connectés et communicants » pour permettre l'échange d'informations collectées au niveau du bâtiment et de son environnement avec le réseau électrique.

Ces données doivent pouvoir être utilisées par la chaîne d'acteurs tels que les exploitants, propriétaires, occupants, prestataires, et au-delà à l'échelle du quartier. Les données doivent être disponibles et accessibles. Le statut, le format, le stockage et l'utilisation des données deviennent ainsi primordiaux. Le statut de la donnée doit être défini notamment selon l'usage final qui en sera fait, notamment au titre de la protection des données personnelles. Dans le respect de la protection des données personnelles, l'accès libre aux données dites d'intérêt général issues de la gestion des réseaux, de l'énergie, du numérique et des transports, constitue un autre enjeu pour le succès du bâtiment connecté, du bâtiment à énergie positive et de la numérisation harmonieuse de toute la filière du bâtiment.

Une réflexion doit être menée sur les outils et processus pertinents à mettre en place, en lien avec les évolutions réglementaires européennes en cours, afin de fournir une gestion optimisée et sécurisée du bâtiment intégré dans un environnement connecté.

Créer la confiance numérique dans la filière du bâtiment est un impératif. En effet, le partage des données ne peut être consenti par celui qui les produit que si les conditions de protection des données personnelles et de cyber-sécurité sont réunies.

- La question de la protection des données personnelles est un enjeu majeur qui nécessite d'être approfondie et vulgarisée pour accompagner les acteurs dans l'application de la réglementation et permettre aux particuliers et entreprises de comprendre les enjeux et les pratiques.
- La cybersécurité des produits, réseaux et des applications sont des sujets particulièrement sensibles qui doivent être maîtrisés. La diffusion de plus en plus rapide des solutions connectées via l'internet des objets doit aussi s'accompagner d'une forme de garantie de cybersécurité en particulier pour les investisseurs, gestionnaires et occupants.

Il convient de définir une feuille de route permettant l'engagement de la filière sur ces sujets et d'instaurer la confiance dans les nouvelles technologies. Cette feuille de route devra prendre en compte les travaux en cours au niveau européen et mondial (révision de l'accord de Wassenaar, création d'un cyberspace protecteurs des consommateurs européens).

Par ailleurs, **la contribution réelle à la flexibilité du système énergétique ne peut être attestée qu'en phase d'usage du bâtiment**. La FIEEC propose qu'en cohérence avec les travaux menés au niveau européen sur le « Smart Readiness Indicator » dans le cadre de la révision de la directive relative à la performance énergétique des bâtiments, soit développé un Indice de Flexibilité qui permette aux clients, propriétaires et investisseurs, de connaître le potentiel de flexibilité du bâtiment, et que cet indicateur soit évolutif pour intégrer les modifications d'usages et les rénovations totales ou partielles du bâtiment. Cet indice devra tenir compte des usages qui ne peuvent pas participer au pilotage de la demande tels que l'éclairage du fait de l'impossibilité d'usage différé par rapport à la production de lumière.

Enfin, la corrélation entre les besoins énergétiques et le niveau de production local est bien souvent faible à l'échelle d'un bâtiment individuel. La **mutualisation et la diversification des ressources locales au bénéfice d'une typologie hétérogène de consommateurs** (logements, bureaux, commerces, etc.) permet une capacité de flexibilité plus importante pour satisfaire l'équilibre offre - demande de l'énergie. Les moyens de stockage en aval et en amont du compteur concernant l'électricité, mais également le stockage d'énergie thermique au-delà du bâtiment doivent être pris en compte.

5. La place de l'électromobilité dans l'équilibre du réseau électrique

Le développement de l'électromobilité est devenu une réalité industrielle, commerciale et sociétale indiscutable. Toutefois, il reste également un enjeu énergétique fort au regard des nombreuses questions pesant encore sur la capacité du réseau à accompagner le déploiement du véhicule électrique (VE) et de son infrastructure, cet ensemble constituant indéniablement **un écosystème qu'il convient d'appréhender le mieux possible d'un point de vue technique, mais également du point de vue des politiques publiques à mettre en œuvre.**

La France est aujourd'hui l'un des leaders de l'électromobilité en termes de déploiement de VE et de solutions techniques disponibles sur ce marché, même si les chiffres connus constituent pour le moment une base de référence relativement modeste au regard de la taille du marché automobile français et de l'impact sur les réseaux électriques. Toutefois, l'accélération du développement de l'électromobilité dans de nombreux espaces économiques mondiaux montre l'importance croissante de la place de ce nouvel usage pour les acteurs en tous genres, qu'ils soient publics ou privés, et ce, sur toute sa chaîne de valeur. C'est pourquoi, en France, en particulier, compte tenu des particularités du réseau électrique⁸, **il importe de lever les principaux freins au développement de l'électromobilité tant terrestre que maritime :**

- Le déploiement des bornes de recharge dans le logement collectif et le droit à la prise ;
- Le soutien au déploiement des infrastructures de recharge pour les collectivités. En effet l'AMI de la BPI n'a pas été renouvelé. Une extension du programme de CEE ADVENIR aux collectivités favoriserait une accélération du déploiement des bornes de recharges dans les collectivités ;
- Le maintien du CITE de 30% appliqué à l'installation des bornes de recharge par les particuliers.

Il est important de préserver la place de nos industries, que la filière électrotechnique soutient, dans un mouvement que l'on peut qualifier désormais de mondial, et en rupture avec le paradigme de la mobilité thermique. **L'électromobilité apparaît en conséquence comme l'un des principaux moteurs de la croissance en France pour les prochaines décennies.**

De la même manière, le déploiement de solutions d'alimentation électrique à quai des navires favorisera une amélioration de la qualité de l'air et contribuera fortement à la transition énergétique et au pilotage de l'énergie sur les réseaux.

Pour cela, **il est nécessaire d'asseoir la convergence entre le développement de l'électromobilité et la transition énergétique** et ce faisant, **de se doter de systèmes capables de piloter les recharges afin de limiter l'impact de l'électromobilité sur les réseaux** en termes de demande d'énergie et surtout de puissance mais également afin de faire que la recharge des véhicules électriques contribue à la gestion énergétique à tous les niveaux du réseau.

Pour obtenir une efficacité maximale, ce pilotage doit être intégré à la gestion locale de l'énergie, au niveau du bâtiment, du site, du quartier... afin d'assurer les meilleurs arbitrages, techniques et économiques de l'usage de l'énergie. Cette intégration permettra également d'assurer la qualité de

⁸ Structuration très forte et très peu d'ENR entrant dans la production d'énergie, mais un point de rupture annoncée de ce modèle énergétique.

service adéquate pour les utilisateurs de l'infrastructure et de maximiser le retour sur investissement pour l'investisseur de l'infrastructure de recharge.

Le défi énergétique à relever lié aux appels de puissance potentiellement générés sur le réseau par la demande de recharge VE doit pouvoir être relevé grâce au développement de solutions de recharge intelligente intégrant le smart-grid, plus précisément dans les micro-grids, au regard de **l'étroite imbrication des VE et de leurs systèmes de recharge avec les réseaux électriques locaux.**

Le VE se situe en effet dans un écosystème VE/INFRA/SERVICES dans lequel la gestion des données est essentielle pour s'assurer tant d'un bon équilibre entre l'offre et la demande électrique que du développement d'un ensemble de services qui profiteront à une multitude d'acteurs, dont les usagers eux-mêmes, en premier. De ce fait, le niveau technique de gestion de la donnée conjugué aux importants progrès technologiques sur l'infrastructure de recharge et le VE permettent désormais de pouvoir compter sur des infrastructures fiables, en mesure de **communiquer de façon intelligente avec les utilisateurs ou le réseau.**

La convergence d'intérêt entre le développement des réseaux et le développement de l'électromobilité est donc aussi importante à souligner et à soutenir dans le cadre des politiques publiques, que celle qui lie le développement des ENR et celui de l'électromobilité, au regard de la place croissante qu'occupera le VE comme levier d'action des solutions ENR.

A ce titre, il importe de souligner la capacité de valorisation du parc ENR français (réseau) par les systèmes de recharge intelligente VE, à l'horizon 2025 : ces derniers seront en effet en mesure d'absorber les surplus d'énergie qui imposent aujourd'hui une déconnexion partielle du réseau de ces ENR. A terme, le parc ENR (réseau) aura la possibilité d'alimenter plusieurs millions de VE, au moment des pics de puissance et d'éviter ainsi des périodes de surproduction. A contrario, s'agissant de l'interaction VE/ENR locales, en particulier, le développement de l'électromobilité constituera un moyen de réponse adéquat aux appels de puissance sur le réseau (effacement plus aisé pour l'auto-consommateur/VE) ou de réinjection d'énergie et/ou de puissance vers des boucles locales d'énergie ou le réseau proprement dit, selon besoins. Les batteries de VE constituant, dans le cas de l'autoconsommation, un moyen de stockage d'énergie décentralisé et de valorisation de services non négligeable.

Des solutions liées à la **bidirectionnalité de la recharge VE** sont d'ores et déjà en cours d'expérimentation. Elles permettront demain de pouvoir **envisager la recharge électrique des VE dans un cadre V2H (véhicule to home) ou V2G (véhicule to grid), pour permettre de garantir la meilleure flexibilité attendue.** Ce faisant, de nouveaux services liés à la revente d'énergie et/ou de puissance, dans lesquels les usagers doivent pleinement trouver leur place en tant qu'acteur, doivent profiter au développement de la chaîne de valeur de l'électromobilité en interaction avec le réseau d'une part, le bâtiments et les boucles locales d'énergie, d'autre part.

Dans cette perspective, la place des acteurs publics est essentielle, afin de donner les impulsions nécessaires au décollage du marché, ainsi que pour pouvoir appréhender de façon réellement systémique l'ensemble des mesures à prendre. Les collectivités locales ont, bien évidemment, une place importante dans ce dispositif, puisqu'elles sont au cœur des expérimentations d'aujourd'hui et des développements de demain, en tant qu'acteurs locaux très impliqués sur le terrain. Enfin, d'autres opportunités et services non explicités dans cette partie doivent pouvoir être intégrée dans cet écosystème, comme par exemple la place des batteries de VE recyclées, tant dans les solutions microgrids à venir, que comme appui du réseau pour la recharge rapide par exemple.

6. Le marché de l'effacement

Indissociable de l'autoconsommation et de la flexibilité, **il est important que le marché de l'effacement se structure**, et sur une base de transparence accrue des flux financiers pour le consommateur alors que les taxes sur l'énergie sont croissantes, et que la précarité énergétique s'accroît d'année en année.

Ce point est essentiel alors que l'énergie devient de plus en plus une commodité grâce à la numérisation et à l'ouverture à la concurrence dont doivent profiter les consommateurs tant sur le prix unitaire que sur leur maîtrise des usages.

Plus globalement, les marchés de capacité et de l'effacement doivent pouvoir s'interfacer au maximum avec le marché européen de l'énergie qui est en cours de structuration dans le cadre du paquet européen « Une énergie propre pour tous les européens », et ainsi faire profiter les consommateurs des tendances à long terme sur les prix de gros.

Le succès de la transition énergétique et de l'ouverture à la concurrence sont intimement liés au regard des attentes croissantes des consommateurs en matière d'autoconsommation, de production d'énergie verte et de maîtrise des dépenses contraintes comme l'énergie.

7. Mécanismes de soutien – territorialisation des dispositifs

La FIEEC considère qu'il est essentiel de concevoir des programmes de soutien conformes aux objectifs globaux de la politique de décarbonisation, de numérisation et de décentralisation du système énergétique.

Afin de donner le bon signal aux consommateurs et aux investisseurs, des mécanismes de soutien à la production d'énergies renouvelables à l'échelle locale incitant à l'autoproduction et au stockage devraient être mis en place au niveau du commerce de détail pour construire la coexistence d'un système énergétique centralisé et décentralisé.

- Une grille de tarifs de l'électricité incitant à l'autoconsommation et au stockage des énergies renouvelables pour les clients domestiques, tertiaires et industriels devrait être élaborée pour encourager les consommateurs d'énergie à investir dans des équipements et des systèmes de gestion active de l'énergie capables de maximiser le taux d'autoproduction d'énergie ;
- Il est important de prévoir une dérogation au TURPE, à la CSPE et TICPE dans le cadre du développement de boucles locales d'énergie afin ne pas renchérir le coût du dispositif compte tenu de la double utilisation du réseau d'électricité pour d'abord acheminer l'électricité vers le lieu de stockage puis du lieu de stockage vers le lieu d'utilisation.

La concertation lancée par la CRE sur l'autoconsommation et ses prochaines délibérations concernant le TURPE 6 doivent prévoir la territorialisation des dispositifs de soutien via les taxes sur l'énergie.

La simplification administrative et la lisibilité réglementaire sont réclamées par les investisseurs et les industriels en matière de réseaux fermés de distribution, et plus largement de soutien au micro réseau électrique intelligent. En effet, la transition énergétique s'installe par « tâches de léopard » dans le cadre de la restructuration urbaine, de la revitalisation des territoires (ZAC, concessions de ports par exemple), et la gestion des infrastructures en général. Ainsi, le cadre réglementaire doit laisser l'innovation s'exprimer pleinement compte tenu des écosystèmes industriels en place dans les territoires.

Si la tendance du marché du bâtiment est le bâtiment à énergie positive dans des quartiers à énergie positive avec une mobilisation maximale du potentiel de production locale, il faut impérativement déployer une place de marché dynamique en France, et lever tous les freins à l'autoconsommation collective, tant d'un point de vue juridique que financier.